



## **Communiqué de presse**

**Paris, le 18 septembre 2014**

L'Ordre national des chirurgiens-dentistes s'associe pleinement à la journée d'action des professions réglementées du mardi 30 septembre, par la fermeture des cabinets dentaires.

L'Ordre des chirurgiens-dentistes, représentant 46 000 praticiens, s'alarme des propositions avancées par l'Inspection générales des finances, et sur lesquelles le gouvernement s'appuierait pour « réformer » notre profession réglementée.

Trois propositions de l'IGF impactent directement notre profession :

- La suppression du numerus clausus des études odontologiques ;
- L'entrée de capitaux extérieurs dans les sociétés d'exercice libéral ;
- La dissociation de l'acte prothétique.

### **L'Ordre est opposé à la suppression du numerus clausus des études odontologiques**

C'est sur le seul constat qu'une minorité d'étudiants en odontologie contourne aujourd'hui le numerus clausus en se formant dans l'Union européenne, que l'IGF propose purement et simplement sa suppression ! Une telle mesure mettrait à mal la qualité de l'enseignement, sachant par ailleurs que les universités françaises sont déjà en surcapacité.

### **L'Ordre est opposé à l'entrée d'investisseurs non chirurgiens-dentistes dans les sociétés d'exercice libéral**

L'IGF n'avance aucun argument à cette ouverture de capitaux extérieurs, dont la seule motivation semble être une idéologie de la concurrence, inacceptable s'agissant de notre profession médicale. L'indépendance professionnelle, la qualité et la sécurité des soins sont incompatibles avec les exigences de retour sur investissements qui seront inévitablement exprimées par les apporteurs de capitaux.

### **L'Ordre est opposé à la dissociation de l'acte prothétique**

L'IGF avance la proposition selon laquelle le patient réglerait directement sa prothèse dentaire au laboratoire. Une proposition qui heurte le secret médical (le prothésiste n'est pas un professionnel de santé) et pose la question fondamentale de la protection du patient, le chirurgien-dentiste engageant aujourd'hui seul, et lui seul, sa responsabilité médicale.

Conscient des risques qui découleraient de telles mesures pour la santé publique en général, pour les patients en particulier, l'Ordre des chirurgiens-dentistes, pour la première fois depuis sa création en 1945, a pris la décision de soutenir un tel mouvement.

L'Ordre réitère sa demande de dialogue avec Bercy.